



OBSERVATOIRE DE LA DÉONTOLOGIE ET DE L'ÉTHIQUE DANS LES MÉDIAS

01 BP : 6694 Cotonou Tél : (229) 21 37 42 59 / 96 41 45 23 / 95 96 00 75

E-mail : odemdubenin@gmail.com Site web : <http://odembenin.org>

COMMUNIQUE

La communauté internationale fête vendredi 03 mai, la Journée Internationale de la Liberté de Presse. A cette occasion, l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias (ODEM), 8^{ème} mandature voudrait souhaiter une bonne fête à tous les professionnels des médias et autres acteurs de la presse béninoise. Le thème choisi cette année «**Les médias pour la démocratie : Journalisme et élections en temps de désinformation** » nous interpelle à plus d'un titre.

Profitant de l'opportunité offerte par cette commémoration, et eu égard à la période électorale très sensible que nous traversons avec des foyers de violence et l'inondation des réseaux sociaux par les fake news, l'ODEM tient à rappeler les responsabilités combien importantes qui sont les nôtres dans la préservation des acquis démocratiques et de la paix.

Il voudrait aussi rappeler aux professionnels des médias l'exercice de leur profession dans **le respect strict du Code de Déontologie et de l'Éthique, du Code de l'Information et de la Communication et surtout du Code du Numérique dont la méconnaissance des dispositions a entraîné des interpellations de certains confrères**. A cet effet, l'ODEM insiste sur la nécessité pour tous de garder en l'esprit les articles 2 et 10 du Code de Déontologie et de l'Éthique.

Article 2: « *Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.*

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises. Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection ».

Article 10: « *Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime ».*

NON AUX FAKE NEWS

Vive la liberté de presse au Bénin

Vive l'ODEM 8^{ème} mandature

Le Président

